DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2018

2018/12 - COMMERCE - PLATEFORME NUMÉRIQUE ENJOY - MEL CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE DE LILLE

Par délibération n° 15 C 0679 du 19 juin 2015 et délibération modificative n° 15 C 1034 du 16 octobre 2015, la Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'une plateforme numérique appelée Enjoy MEL contribuant à la dynamisation des villes, à l'attractivité de leurs commerces et à la valorisation de leur patrimoine. Cet outil répond notamment aux besoins de transition numérique des commerçants et artisans.

Une expérimentation de la plateforme est menée depuis le 1^{er} décembre 2016 sur trois territoires : le quartier Wazemmes Gambetta à Lille, le cœur de ville de Roubaix ainsi que le territoire des Weppes, sur la dimension tourisme uniquement.

La participation de la Ville de Lille à l'expérimentation de l'outil fait partie intégrante de l'axe 5 de son PLA (Plan Local d'Action pour le commerce, l'artisanat et les services) 2015-2020 portant sur les marchés de plein air et Halles de Wazemmes.

Initiée avec les commerçants des Halles de Wazemmes, l'expérimentation s'est ensuite poursuivie auprès des commerçants du secteur Gambetta / Wazemmes en s'appuyant sur les unions commerciales Gambetta et Halles et Wazemmes Centre. Durant l'été 2016, deux étudiants, accueillis par les deux unions commerciales du secteur et équipés par la Ville, avaient démarché les commerçants du secteur pour leur expliquer le projet et faciliter leur intégration dans la plateforme. C'est ainsi que plus de 60 commerçants du secteur Gambetta Wazemmes sont répertoriés dans Enjoy-MEL.

Cette démarche a permis à la MEL et à ses partenaires de perfectionner l'outil, aujourd'hui disponible sous forme d'applications téléchargeables. Les commerçants sont aussi équipés de tags NFC permettant à l'utilisateur de consulter très rapidement les rubriques dédiées à ces derniers.

Forte de cette expérience, la MEL souhaite aujourd'hui procéder à la généralisation du service sur le territoire métropolitain dans le cadre de son Schéma de mutualisation.

Elle propose à l'intégralité de ses communes une mise à disposition gratuite du service Enjoy MEL, à titre expérimental, jusqu'au 30 novembre 2018.

Seront ensuite étudiées les modalités opérationnelles et financières de la mutualisation, la MEL souhaitant à terme faire porter les coûts de fonctionnement aux communes utilisatrices.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme souhaitent s'associer à cette démarche d'expérimentation.

Elles assureront l'interface auprès de leurs commerçants en recrutant, début 2018, une équipe de cinq services civiques, intégrés dans le service Action économique et Commerce de la Ville de Lille. L'équipe sera chargée de promouvoir Enjoy MEL auprès des commerçants de Lille, Hellemmes et Lomme et de les accompagner dans l'intégration du dispositif.

.../...

Les villes pourront contribuer à l'évaluation de l'outil en participant aux instances de gouvernance mises en place par la MEL.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **DÉCIDER** de l'expérimentation d'ENJOY MEL sur le territoire de LILLE HELLEMMES LOMME
- ♦ AUTORISER la signature de la convention pour la mise à disposition du service ENJOY MEL avec la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille ci-annexée

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme